

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 543^e séance tenue le 15 octobre 2012,
Immédiatement après la 542^e séance extraordinaire, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, Mme Josée Dubois, M. Daniel Dubreuil, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Marie Hatem, Mme Arlette Kolta, Mme Claude Mailhot, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Maria Rosaria Pandolfi, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Paule Des Rivières, M. Mathieu Fillion, Mme Lisa-Marie Gervais, Mme Michèle Glémaud, Mme Suzanne Grenier, Mme Judith Picard, M. Jean Renaud, Mme Marysol Rouzier, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Renée Béland, M. Gérald Domon, Mme Aude Dufresne, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, M. Claude Marois, M. Langis Michaud, Mme Julie Messier, M. Maurice Tardif, M. Luc Valiquette, Mme France Varin; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Mascle; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professorale : M. Milton Campos, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sylvie Cossette, M. Jean-Luc Senécal; une représentante du personnel enseignant : Mme Lisette Gagnon; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Aucunes

Fin de mandat

Aucunes

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de l'aménagement

M. Melvin Charney, professeur retraité de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, décédé le 17 septembre 2012.

Faculté des arts et des sciences

Mme Danielle Duvernay, technicienne en administration (retraîtée) au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences et conjointe de madame Thérèse Lauzé, responsable de la gestion et organisation académique au même département, et mère de madame Mélanie Gagné, commis service technique à la Direction des bibliothèques, décédée le 2 octobre 2012.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-543-1

ORDRE DU JOUR
A-21/543^e/891

AU-543-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/543^e/891.

M. Louis Dumont propose un ajout au point *Affaires soumises pour études* afin d'inscrire un point sur le transfert d'autorité sur la composition au Comité de discipline. Il indique vouloir avoir une discussion et faire des propositions concernant le contenu de la lettre transmise par le Conseil. La demande de modification d'ajout à l'ordre du jour étant appuyée et le vote n'étant pas demandé, la proposition d'ajout de ce point à l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

En complémentaire, M. Dumont propose que cette question soit traitée à 16 h au plus tard. La proposition étant appuyée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 541^e séance tenue le 17 septembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Élection d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 8. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
 9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités
 - 9.1. Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline : nomination des membres
 - 9.2. Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre
 - 9.3. Comité de la recherche : nomination d'un membre professeur
 - 9.4. Comité de la planification : nomination d'un membre
 - 9.5. Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre étudiant
 10. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un membre étudiant à la Commission des études
 11. Modification à la Politique sur la probité intellectuelle en recherche
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
12. Transfert d'autorité sur la composition du Comité de discipline
 13. Prochaine séance Le lundi 12 novembre 2012, à 14 h
 14. Clôture de la séance

AU-543-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
541^e SÉANCE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2012

AU-543-2

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 11, au dernier paragraphe, écrire le nom comme suit : Mychel Pineault.

À la page 20, au quatrième paragraphe, à l'avant-dernière ligne : remplacer plus ou moins acceptables» par inacceptables. Dans la phrase suivante, supprimer le mot complet. Et à la fin de cette phrase, biffer le passage « et que les enseignants concernés ne puissent connaître l'identité des étudiants » ; et ajouter à la suite la nouvelle phrase suivante : Néanmoins, dans le cas où l'on accepte le principe de responsabilisation, que les étudiants signent leurs évaluations et que celles-ci soient archivées par l'Université, les enseignants concernés ne pourront jamais avoir accès à l'identité des étudiants. »

À la page 25, à la troisième ligne du deuxième paragraphe, ajouter au début de la dernière phrase : « Compte tenu de la récente crise qui a fait sauter le réseau et le système informatique pour plusieurs jours, il dit douter de la fiabilité du système informatique de l'Université à cet égard. »

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 541^e séance tenue le 17 septembre 2012, tel que modifié.

AU-543-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-543-3

Le secrétaire général indique qu'il traitera au point suivant d'une correspondance reçue du Conseil relative au Comité de discipline.

Ensuite, en guise de rappel, il informe les membres que les délibérations de l'Assemblée sont enregistrées pour les besoins de rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement est détruit par la suite. Il en est ainsi depuis plusieurs années.

AU-543-4

CORRESPONDANCE
A-21/543^e/892

AU-543-4

Le secrétaire général signale le dépôt de deux correspondances. La première est une résolution adoptée par le Conseil à propos du Comité de discipline, qui fait suite à la décision prise par l'Assemblée lors de sa séance précédente. La discussion sur cette correspondance se fera lors du point ajouté à l'ordre du jour. Le secrétaire général précise avoir transmis cette correspondance à l'Assemblée au nom du Conseil.

Il fait ensuite part d'une correspondance reçue du Comité de la recherche qui, lors de sa dernière réunion, a désigné à l'unanimité M. Gregor Murray comme président du Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire.

AU-543-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-543-5

AU-543-5.1

Rapport du recteur

AU-543-5.1

Le recteur commence en relatant les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée le 17 septembre dernier

Parmi les activités de représentation auxquelles il a pris part, le recteur mentionne une réception qui s'est tenu le 17 septembre dernier en l'honneur des étudiants athlètes olympiques, en présence des doyens, des directeurs, des membres du Conseil et des familles des athlètes. Le recteur est heureux de rapporter que certains de ces étudiants athlètes, qui ont déjà étudié dans d'autres universités, ont dit apprécier l'attitude de l'Université de Montréal à l'égard des sports d'excellence, ainsi que le soutien et la reconnaissance qu'ils y reçoivent.

Le 18 septembre, le recteur participait à la réception annuelle du Cercle du doyen de pharmacie, qui réunit des donateurs. Il souligne le dynamisme de cette Faculté en ce qui a trait à la philanthropie.

Le 19 septembre, le recteur avait été invité à assister à l'assermentation du nouveau Conseil des ministres. Lors de la réception qui a suivi, il a été surpris de constater qu'il était le seul recteur présent à cet événement, outre la rectrice de l'UQTR. Il a eu l'occasion de rencontrer plusieurs ministres dont Pierre Duchesne, le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ainsi que Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la première ministre,

Mme Pauline Marois, et le ministre des Finances, auxquels il a exprimé la volonté de l'Université de Montréal d'être partenaire.

Le lendemain, le 20 septembre, avait lieu la signature de la convention collective des assistants techniques non étudiants.

Le recteur rapporte ensuite avoir eu le plaisir d'assister à deux matches des Carabins. Le 22 septembre avait lieu le match BBQ des Carabins, un événement annuel pour promouvoir les diplômés et lancer la saison ; et le 13 octobre avait lieu le dévoilement de la marque Campus Montréal — CM3.

Du 24 au 28 septembre, le recteur a pris part à une mission à Bruxelles et à Genève, avec des membres de notre communauté, dont la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David. Cette mission comprenait trois volets. Dans le cadre du premier volet, le recteur a participé, à titre de conférencier, à un séminaire de recteurs de capitales européennes, organisé par l'Association UNICA sur le thème « Seminar Europe Canada, the future of Academic Cooperation ». Il y a constaté avec intérêt que les recteurs des grandes capitales européennes sont soucieux de voir comment l'université peut mieux se positionner pour aider les sociétés auxquelles elles appartiennent. Il en est également ressorti la volonté partagée d'accroître les liens et de créer un réseau au bénéfice des universités participantes.

Le deuxième volet de cette visite comprenait une cérémonie de signature avec l'Université libre de Bruxelles et l'Université de Genève, en compagnie de M. Christos Sirros, Délégué général du Québec, et M. Siro Beltrametti, Conseiller de l'Ambassade Suisse auprès de la Belgique. Le recteur mentionne que deux éléments ont suscité beaucoup d'intérêt : l'évaluation de la qualité de l'enseignement, notamment nos pratiques en cette matière, et l'École de santé publique avec sa perspective transdisciplinaire.

Le troisième volet consistait en des rencontres avec nos diplômés à Genève et à Bruxelles. Comme ce fut le cas lors de sa mission à New York dont il parla lors de la séance de septembre dernier, il y a constaté un intérêt à maintenir des liens avec leur alma mater et entre eux.

Enfin, lors de ce séjour, il a également présenté une conférence intitulée « Pour le libre-échange universitaire » dans le cadre d'un déjeuner-conférence de la Chambre de commerce Canada-Belgique-Luxembourg. Au regard de la situation économique difficile qui affecte ces pays, le recteur dit avoir décelé un vif intérêt pour des projets avec des partenaires qui sont perçus être en meilleure posture qu'eux, tel que l'UdeM.

Le 3 octobre, le recteur a pris part à l'activité d'accueil des nouveaux étudiants au CEPSUM. Il réitère ses remerciements à toutes les équipes qui ont travaillé très fort pour faire de cette rentrée un succès.

Enfin, le 8 octobre, le recteur s'est rendu au Japon, à titre de conférencier invité dans le cadre du Science, Technology and Society Forum, un forum de très haut niveau qui regroupe un grand nombre de leaders mondiaux scientifiques, académiques, institutionnel, gouvernementaux et d'entreprises, ainsi que des détenteurs de Prix Nobel. Il dit avoir été frappé par la préoccupation partagée par tous à propos du développement durable. Il annonce d'ailleurs que les grandes prises de position émises à l'issue du congrès seront diffusées sur le site du Cabinet du recteur. Dans le cadre de sa présentation, le recteur a abordé la science du vieillissement dans une perspective multidisciplinaire.

Abordant le chapitre des honneurs, le recteur est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines,

Deux étudiantes ont été reconnues au Gala Forces Avenir 2012. Cynthia Xin-Ya Qian, étudiante en ophtalmologie, a été désignée Personnalité par excellence et la Personnalité 1er cycle est Claudel Pétrin Desrosiers, étudiante en médecine.

L'Université de Montréal s'est à nouveau illustrée au gala annuel de remise des prix de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui s'est tenu le 2 octobre.

- Jean Grondin, professeur au Département de philosophie de l'Université de Montréal, remporte le prix André-Laurendeau, destiné aux chercheurs en sciences humaines.
- André Roy, professeur au Département de géographie de l'UdeM et doyen de la Faculté de l'environnement de l'Université de Waterloo, récolte le prix Michel-Jurdant, décerné pour des travaux en sciences de l'environnement.
- Julien Doyon, professeur au Département de psychologie, s'est vu accorder le prix Léo-Pariseau, qui récompense des travaux en sciences biologiques et sciences de la santé.
- Élise Smith, doctorante en sciences humaines appliquées, concentration Bioéthique, a remporté le prix de la Fondation Desjardins 2012, remis à un étudiant pour sa recherche doctorale en cours.
- Dorian Pirot, étudiant en physique, a obtenu le prix du public du concours *La preuve par l'image*, organisé en partenariat avec Radio-Canada et le Festival Eurêka !
- L'Association des doyens des études supérieures au Québec, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, a remis son prix d'excellence pour la meilleure thèse dans le secteur des sciences humaines et sociales, arts et lettres à Emmanuelle Bernheim.

La Fondation Y des femmes de Montréal dévoilait récemment les noms des lauréates de la 19^e édition des Prix Femmes de mérite, parmi lesquelles se trouvent deux professeures de l'UdeM :

- Diane Lamarre, professeure à la Faculté de pharmacie et présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec, qui a reçu le prix dans la catégorie Santé et environnement ;
- et Mariela Segura, professeure à la Faculté de médecine vétérinaire et boursière de l'ACDI, a été honorée dans la catégorie Sciences et technologies.

Le Conseil supérieur de la langue française du Québec a décerné l'Ordre des francophones d'Amérique 2012 à sept personnalités éminentes de la francophonie, dont Benoît Melançon, professeur au Département des littératures de langue française et Directeur scientifique aux Presses de l'Université de Montréal. Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue de l'Amérique française.

José Côté, professeure à la Faculté des sciences infirmières, a reçu le Prix Care Challenge, un prix international du programme Connecting Nurses qui reconnaît l'innovation dans les soins infirmiers et est soutenu par la division mondiale de Sanofi.

Son essai « *Espace artistique et modèle pionnier, Tom Thomson et Jean-Paul Riopelle* » a valu deux prix à Louise Vigneault, professeure au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques. Elle a d'abord remporté le Prix Victor Barbeau 2012 de l'Académie des lettres du Québec, qui grâce au soutien de l'Association internationale des études québécoises, lui permettra d'entreprendre une tournée de promotion en Europe au printemps 2013. De plus, la Fédération des sciences humaines du Canada lui décernait le Prix du Canada pour les sciences humaines.

Deux professeurs de l'UdeM et de HEC Montréal comptent parmi les 71 nouveaux membres élus de la Société royale du Canada : Christina Cameron, professeure à l'École d'architecture et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, à l'Académie des arts, des lettres et des sciences humaines, et Guy Paré, titulaire à HEC Montréal de la Chaire de recherche du Canada en technologie de l'information dans le secteur de la santé, à l'Académie des sciences sociales. Ils seront officiellement admis lors de la cérémonie de réception des nouveaux membres le 17 novembre prochain à Ottawa.

En terminant, le recteur est heureux de souligner le match de football enlevant de samedi dernier, qui s'est conclu sur la victoire de nos Carabins devant le Rouge et Or de l'Université Laval, par le pointage de 23-20. Ce match serré a été joué à guichets fermés devant plus de 5000 spectateurs, la 11^e salle comble de l'histoire des Bleus. Cette victoire leur assure de terminer parmi les deux premières positions et de débiter les séries éliminatoires à domicile.

À la demande de plusieurs de ses collègues, M. Portugais suggère au recteur de voir s'il serait possible de communiquer autrement, peut-être par voie électronique, les nombreuses informations contenues dans son rapport, ceci afin de faire une meilleure utilisation du temps de l'Assemblée.

Le recteur dit observer une tendance de l'Assemblée à mettre en second plan les honneurs et à privilégier les débats. Bien qu'il estime qu'il y a des gens dont le travail mérite d'être souligné, il essaiera de trouver un juste milieu dans la présentation de ces informations. En ce qui concerne le rapport de ses rencontres, il considère que le média écrit n'est pas toujours le plus approprié pour communiquer à l'Assemblée les démarches qu'il mène pour promouvoir l'Université, et il lui semble pertinent d'en faire part dans le cadre de son rapport

AU-543-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-543-5.2

M. Dumont fait part de la tenue cette semaine, de la *Semaine nationale des sciences et de la technologie*. Il présente des statistiques concernant les activités organisées dans le cadre du projet sensibilisation aux études, à l'Université et à la recherche (SEUR), soulignant le travail extraordinaire accompli par les étudiants universitaires, dont la très grande majorité sont des étudiants aux cycles supérieurs de l'UdeM. Il interpelle le recteur pour que cette information soit diffusée soit sur Forum ou sur l'application U Montréal, ainsi que pour donner une visibilité à la contribution de l'Université à ces activités sur le site du Musée des sciences. Ceci l'amène à une réflexion sur le rôle de la Direction des communications, qui à son avis ne devrait pas seulement exporter l'information vers l'extérieur, mais devrait également recueillir des informations sur les activités extérieures qui sont d'intérêt pour l'institution. Il suggère que cela pourrait peut-être se faire sous forme de calendrier.

Le recteur fait part de son appréciation pour le travail réalisé par des membres de la communauté universitaire pour susciter l'intérêt pour les études et la recherche chez les élèves du secondaire. C'est d'ailleurs un sujet qu'il a abordé lors de sa rencontre avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Marie Malavoy, évoquée dans sa déclaration annuelle. En ce qui concerne le commentaire de M. Dumont sur les communications, il indique qu'un carnet appelé Mur mitoyen existe et est utilisé à cette fin. Toutefois il verra à ce que la fonction de diffusion de ce type d'information soit réaffirmée. Enfin, il invite M. Dumont à prendre rendez-vous avec lui afin de discuter de ce qui pourrait être fait sur ce sujet d'intérêt mutuel.

Mme Hélène Boisjoly, doyenne de la Faculté de médecine, fait part du décès soudain, il y a deux semaines, du professeur Roland Décarie. M. Décarie a été vice-doyen et secrétaire de la Faculté de médecine, et professeur pour de nombreux étudiants en neurosciences, ainsi que du département de pathologie et biologie cellulaire et du département de physiologie.

En l'absence d'autres informations provenant des membres, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-543-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-543-6

Mme Piskunova présente deux questions relatives aux problèmes de paie causés par le fonctionnement du nouveau système informatique Synchro. Rappelant que certains chargés de cours n'ont pas eu de paie depuis plusieurs mois, tandis que d'autres perdent leurs droits aux prestations au régime québécois d'assurance parentale (RQAP) du fait que leurs relevés d'emploi sont soit erronés, ou encore ne leur sont pas acheminés, elle demande qui pourrait porter la responsabilité pour ce système dysfonctionnel depuis quatre mois, et quels correctifs sont faits pour régler cette situation. Sa deuxième question s'adresse au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau. Elle réitère la demande qu'elle lui avait faite lors de la séance précédente quant aux mesures prises par la Direction des finances pour régler la situation. Elle rapporte le cas d'une chargée de cours, nouvelle maman, qui s'est fait retirer le droit à ses prestations en raison d'un relevé d'emploi erroné. Pour rétablir sa situation, elle tente d'obtenir sans succès une lettre de la Direction de finances depuis des mois. Mme Piskunova demande à M. Filteau s'il peut faire en sorte que la Direction des finances régularise cette situation.

À la première question de Mme Piskunova, M. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, répond que bien que la production de la paie soit une responsabilité partagée avec la Direction des Ressources humaines, ultimement il en est le responsable, puisque c'est la Direction des finances qui émet les paies. Il assure que les directions des finances et des ressources humaines sont à pied d'œuvre pour régulariser les cas particuliers, comme celui cité par Mme Piskunova. On espérait avoir trouvé une solution pour émettre rapidement les relevés d'emploi, mais des problèmes subsistent. Dans les cas particuliers, habituellement les gens s'adressent au directeur des finances qui régularise le plus rapidement possible la situation. Il indique qu'une rencontre a eu lieu cette semaine entre les différents intervenants pour faire le point sur les problèmes, se coordonner et établir un calendrier de réalisation. Il ne peut pas préciser de dates, mais assure que tout le monde travaille très fort pour régler la situation et qu'au besoin des ressources seront ajoutées. Ceci dit, il convient que cela ne règle pas le cas cité. Il fait remarquer que ces problèmes n'affectent qu'un petit nombre d'employés sur les 8000 paies produites toutes les deux semaines par l'Université, en convenant toutefois qu'il s'agit de quelques cas de trop qui doivent être régularisés dans les meilleurs délais. Il sympathise avec les personnes affectées et assure que le personnel concerné tente de régler au plus vite ces problèmes, étant eux-mêmes affectés par cette relation difficile avec les membres de la communauté.

En complémentaire, Mme Piskunova évoque les propos tenus par le recteur dans sa déclaration annuelle, quant au fait que l'Université se situe parmi les 100 meilleures universités selon le classement *Times Higher Education*. Elle exprime le sentiment de tiraillement qu'elle éprouve entre d'une part, une très grande fierté de faire partie de l'Université, et particulièrement du département de science politique qui, dit-elle, se démarque davantage, et d'autre part, le sentiment éprouvé par les chargés de cours de ne pas se sentir suffisamment respectés en tant qu'employés de l'UdeM. Revenant sur le problème de la paie, elle dit comprendre que c'est le système qui fonctionne mal, mais elle estime qu'un changement d'attitude devrait se faire face à de tels problèmes. On est des employés dit-elle, mais on est aussi des humains, et elle conclut en demandant si l'on peut espérer voir l'attitude changer.

M. François Schiettekatte pose une question au sujet du nouveau Pavillon des sciences au campus Outremont. Référant au comité de sages évoqué par le recteur dans son allocution, il fait part des inquiétudes partagées par un certain nombre de collègues quant au fait d'être peu informés sur les orientations concernant l'aménagement du futur pavillon. On s'inquiète notamment de ce que les membres de ce comité de sages puissent ne pas être au courant du fonctionnement quotidien au sein des départements et puissent faire des choix d'aménagement inadéquats. Il rapporte avoir eu vent du projet d'aménager des salles dans la bibliothèque pour les étudiants de cycles supérieurs, alors que le besoin est plutôt à l'effet que les espaces de travail des étudiants soient situés à proximité des bureaux des professeurs. Il désire avoir des informations sur le processus en cours et demande quand les professeurs seront consultés, et non seulement informés précise-t-il, avant que des décisions d'aménagement irréversibles soient prises.

M. Filteau indique que le comité de sages est formé de représentants de la Faculté des arts et des sciences (FAS), de la Faculté de l'aménagement, ainsi que de membres de la société civile. Leur mandat ne porte pas sur l'aménagement du Pavillon des sciences, mais plutôt sur les orientations globales du site Outremont. Il ajoute qu'un des objectifs est de lancer un concours d'idées sur les grandes orientations architecturales et urbanistiques. Par ailleurs, un comité de vision facultaire, dirigé par le doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, a également été formé pour réfléchir à une vision de ce que sera l'enseignement dans dix ou quinze ans et de l'aménagement qui sera requis. Ce comité est composé des représentants de chacun des quatre départements visés, de la direction facultaire et, en soutien, de ressources du Bureau de la planification et de la gestion des espaces. C'est ce comité qui recevra les commentaires et suggestions des professeurs et membres du personnel des départements concernés.

Relativement au deuxième comité évoqué par M. Filteau, le doyen de la FAS, M. Boismenu précise qu'il sera formé de huit collègues, soit deux par département. Le focus est mis sur la notion de vision facultaire pour le pavillon des sciences en particulier. Les travaux du comité ne portent pas sur le design d'architecture, mais plutôt sur la définition des grandes orientations stratégiques pour ce qui est de l'environnement ou de l'espace du pavillon des sciences. En réponse au commentaire de M. Schiettekatte, il assure qu'il n'y aura aucun recul par rapport aux conditions actuelles de fonctionnement des départements, notamment quant aux espaces pour les étudiants des cycles supérieurs. Les premières phases de travail du comité devraient se terminer en décembre. À ce moment, les grandes orientations pour l'aménagement de l'espace seront annoncées, cela, ajoute-t-il, permettra d'éviter les rumeurs qui bien des fois viennent alourdir l'atmosphère.

Évoquant les problèmes de participation qu'il a connus lorsqu'il était chargé du dossier du CHUM, le recteur tient à saluer la question soulevée par M Schiettekatte. Il estime important que les gens s'impliquent tôt dans le processus, qu'ils puissent émettre des idées, et que le tout puisse être canalisé vers quelque chose de structurant. Il assure que les gens seront consultés.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Giovanni De Paoli, qui fait partie du comité de sages dont a fait mention M. Filteau, précise que ce comité se penche sur le campus Outremont dans une perspective macro, qui tient compte du rôle du site Outremont ainsi que de ses liens avec le quartier environnant. Ce comité est composé de plusieurs professeurs de la Faculté de l'aménagement, de deux professeurs de la FAS et de plusieurs experts du domaine de l'habitation. Une réunion a été tenue, deux autres sont à venir, et au printemps des propositions seront faites. Il ajoute qu'un communiqué de presse a été diffusé à ce propos il y a environ une semaine ou 10 jours.

M. Portugais revient sur les problèmes de paie occasionnés par Synchro pour signaler à M. Filteau qu'il ne s'agit pas d'un phénomène marginal. Il rapporte que la semaine dernière, dix nouveaux professeurs entrés en fonction entre avril et septembre dernier, lui ont rapporté avoir reçu une paie erronée. Il s'agissait soit de montants versés en trop avec les réclamations qui s'ensuivent, soit de retards, soit de montants erronés, de déductions à la source erronées, ou encore de l'absence de paye. M. Portugais indique que cela pose des problèmes considérables dans le cas de l'installation d'un nouveau professeur, que ce soit pour planifier des déplacements à l'étranger ou dans le cas des jeunes familles qui s'installent à Montréal. Il fait ensuite part d'un autre problème rapporté par les professeurs quant à la difficulté d'obtenir des renseignements reliés à leur paie auprès de la DRH. Allant dans le même sens que Mme Piskunova, M. Portugais explique qu'ils font face à un système chaotique où personne n'est en mesure de répondre et de donner suite, et cela depuis plusieurs semaines, et dans quelque cas depuis plusieurs mois. Il n'y a pas que Synchro qui est en cause dit-il, il y a la capacité des gens dans l'institution à donner les réponses claires sur la rémunération. C'est un point particulièrement sensible pour les professeurs qui arrivent de l'étranger et qui ne connaissent pas les dispositions fiscales canadiennes et québécoises. Donc sans vouloir alimenter cette affaire, il souhaite faire part aux membres de l'Assemblée de ce problème et, à l'instar de Mme Piskunova, demande à M. Filteau s'il peut prendre l'engagement de faire un rapport détaillé, écrit et complet à la communauté avant la prochaine séance.

M. Filteau confirme qu'un état de situation sera présenté à la prochaine Assemblée et dit espérer que la situation sera réglée d'ici là. Pour les questions de fonctionnement, tel qu'il l'a mentionné à la séance précédente, un membre de son équipe en performance organisationnelle a le mandat de revoir la structure. Il convient qu'il y a un problème de coordination du guichet, problème qui est d'ailleurs démontré par les cas soulevés par M. Portugais. L'objectif est d'avoir un centre d'appel unique apte à fournir directement la bonne réponse.

En question complémentaire, M. Portugais demande à M. Filteau s'il peut s'engager à communiquer avec chacun des responsables des syndicats pour leur indiquer à qui adresser leurs questions.

M. Filteau répond qu'il va consulter les autres vice-recteurs impliqués à ce sujet et qu'il communiquera avec les responsables de syndicats pour leur indiquer comment régulariser les choses. Il rappelle que l'implantation d'un système est toujours difficile, mais que cela est pire lorsque ça concerne la paie.

Dans la foulée des interventions précédentes, Mme Margaret Lapointe fait part des rencontres qu'elle a eues avec des responsables de la DRH et de la Direction des finances qui ont permis d'identifier une façon de procéder. Elle se dit confiante de voir la situation se rétablir, mais constate qu'il faut courir après l'information. Elle estime que d'autres rencontres plus approfondies seraient utiles pour être en mesure d'aider les membres de son syndicat. Elle souligne également la collaboration de M. Michel Sauvé, au niveau de la paie, qui a permis d'accélérer les choses. Allant dans le même sens que les commentaires précédents, elle estime que cela serait aidant d'avoir un rapport sur l'avancé des travaux.

M. Laurence Mc Falls évoque une nouvelle diffusée sur la radio de Radio-Canada selon laquelle l'Université de Montréal a eu la visite d'enquêteurs de la Commission Charbonneau. Il demande si l'on peut savoir de quoi il s'agissait.

Le secrétaire général confirme que, suite à leur demande, il a rencontré les enquêteurs de la Commission Charbonneau. Ceux-ci désiraient connaître les processus décisionnels de l'Université. Il indique que leur démarche ne portait pas sur des dossiers précis, mais sur le processus, à savoir quelles sont les procédures pour les appels d'offres, quel est le rôle du Conseil, de l'exécutif, qui autorise les contrats, qui les signent etc. En toute transparence, des informations sur les fournisseurs, les transactions et les budgets leurs ont été transmises.

En complémentaire, M. Mc Falls suppose que l'on n'a pas à s'attendre à de nouvelles surprises. Le secrétaire général lui répond qu'il serait bien surpris si cela arrivait.

Mme Marie Hatem présente un commentaire et une question sur l'internationalisation de l'Université évoquée par le recteur dans sa déclaration annuelle. Bien qu'elle se réjouisse que l'internationalisation soit un aspect valorisé par l'Université, elle dit constater, pour réaliser plusieurs projets à l'international, que cette tâche ou cette façon de voir le rôle de professeur, ne sont dans les faits pas très valorisées. Au regard des critères d'évaluation du dossier de professeur, dit-elle, l'international vient en dernier et les notes qui lui sont attribuées sont très limitées. Elle observe que la dimension internationale englobe surtout la mobilité étudiante et les activités de recherche Nord-Nord, mais peu le transfert de connaissances vers les pays en développement. Elle estime que l'UdeM, comme université qui se reconnaît comme ayant une place importante dans la francophonie, principalement constituée de pays en développement, a un rôle à jouer pour aider ces pays à profiter des connaissances développées dans le Nord pour faire un changement dans le Sud. Elle est d'avis que les besoins de ces pays se situent dans la recherche-action et dans le bénéfique à tirer du transfert des connaissances. Or le transfert de connaissances n'est pas très valorisé dans l'évaluation des professeurs, il entre dit-elle, sous le chapeau de la recherche, alors qu'il est de première importance dans le cadre de notre rôle comme université dans le monde de la francophonie. Elle déplore également que les possibilités de financement soient limitées et que les pays anglophones soient davantage présents dans ces pays de la francophonie. Dans ce contexte, elle termine en demandant au recteur quel soutien l'Université de Montréal peut apporter à ce milieu, comment peut-on se positionner dans la recherche, dans le transfert des connaissances, dans la mobilité au sein de la francophonie afin d'aider et de faire en sorte que ce que nous développons procure des résultats dans ces pays.

En ce qui concerne la dimension de l'opérationnalisation et de l'accès à des sources financières, soulevée par Mme Hatem, le recteur l'invite à prendre rendez-vous avec la vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David. Il considère que les activités internationales évoquées par Mme Hatem constituent une force pour l'institution et que son expérience pourrait aider l'Université à améliorer son action en ce domaine. En ce qui a trait aux critères de promotion reliés aux activités internationales, le recteur indique ne pas être bien au fait de cette dimension et cède la parole à Mme Anne-Marie Boisvert sur ce point. Auparavant, il convient que les collaborations internationales sont un des éléments qui contribue à la position de l'Université dans les classements et qu'en conséquence les critères de promotion devraient en tenir compte, notamment en ce qui a trait aux publications faites en collaboration avec un ou des partenaires de l'extérieur du pays.

Mme Anne-Marie Boisvert qui est membre du Comité des promotions répond qu'il se dit beaucoup de choses sur les promotions et elle confirme que la question de la valorisation d'une certaine forme de coopération internationale, ou d'une forme un peu différente de recherche, n'est pas vécu, senti et apprécié de la même façon partout à l'Université. Les dossiers de promotion viennent de la base, soit d'abord de l'appréciation par les collègues, et elle constate que ce genre de contribution n'est pas valorisé de façon égale. Elle souhaite rassurer Mme Hatem quant au fait que le Comité universitaire des promotions, qui se prononce en fin de parcours sur les dossiers de promotion, n'est pas insensible aux questions qu'elle a soulevées. En terminant, elle se dit d'accord avec Mme Hatem et témoigne du fait que le Comité des promotions de l'Université est ouvert.

En tant que vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David remercie Mme Hatem de son intervention sur des questions auxquelles elle accorde énormément d'importance, un monde qu'elle découvre depuis un an et qui la surprend très agréablement. Venant elle-même d'une discipline plus professionnelle elle est à même de bien comprendre ce que représente ce type d'activités dans le cadre du processus de promotion. Elle fait ensuite état des subventions exceptionnelles reçues par l'Université pour divers projets, notamment 16 millions \$ de la Fondation Bill Gates pour des projets en Afrique; 16 millions de l'ACDI pour des projets de médecine

vétérinaire avec le Vietnam; un important projet de la Faculté des sciences de l'éducation en Haïti, l'évaluation de programme en Afrique par la Faculté de pharmacie. En ce qui a trait à la francophonie, elle mentionne qu'une des retombées attendues du G3 évoqué par le recteur dans sa déclaration annuelle, est de permettre à trois grandes universités francophones, dont l'UdeM, de répondre à des appels d'offres pour les pays du Sud. Elle convient cependant que l'argent n'est pas suffisamment au rendez-vous en raison des coupures de budget à l'ACDI. Enfin, elle assure Mme Hatem être très sensible à cette question.

Avant de passer au point suivant, le secrétaire général invite l'Assemblée à nommer des scrutateurs aux fins des points 7 et 8.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme Mmes Anne Mc Manus et Karine Tousignant pour agir comme scrutatrices.

AU-543-7

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
A-21/543^e/893

AU-543-7

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison d'une démission, à désigner un membre au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature, ainsi qu'il appert de la liste transmise par le recteur aux membres de l'Assemblée :

Monsieur Claude Giasson
Professeur titulaire
École d'optométrie

Monsieur François Le Borgne
Chargé de cours
Faculté de droit

Monsieur Mychel Pineault
Étudiant
Département de physique
Faculté des arts et des sciences

À titre de candidat, M. François Le Borgne demande s'il peut se présenter et faire part des motifs qui l'animent pour occuper le poste vacant. Le président des délibérations lui donne la parole.

M. Le Borgne est chargé de cours à la Faculté de droit. Récemment diplômé du programme de doctorat, il fait part de ses implications au sein d'associations étudiantes des cycles supérieurs en droit. Il souligne l'absence des chargés de cours au sein du CNAU depuis plusieurs années, il souhaite donc assurer une représentativité des chargés de cours au sein de ce comité.

Le président des délibérations invite les autres candidats à prendre la parole.

M. Mychel Pineault est coordonnateur aux affaires universitaires de la FAÉCUM depuis mai dernier. Il travaille depuis un certain dans le milieu associatif à défendre les intérêts des étudiants. Il explique qu'il a accepté d'être mis en candidature parce que pendant de nombreuses années les étudiants n'ont pas été représentés au sein de ce comité. L'année dernière, son prédécesseur à la FAÉCUM siégeait au CNAU et il lui semble important d'assurer la continuité.

Le troisième candidat, M. Claude Giasson, est absent.

M. Portugais souhaite intervenir en tant que membre du CNAU pour souligner en premier lieu l'excellence des candidatures. Il informe ensuite de la réflexion en cours au sein du Comité de nomination à propos de la représentativité au sein des instances. Le comité présentera prochainement à

l'Assemblée le résultat de l'appel de mémoires fait l'an dernier. Il explique que le contexte du printemps a fait en sorte que le Comité n'a pas été en mesure de donner un suivi au printemps, mais une rencontre pour examiner ce dossier aura lieu prochainement. Il dit faire ce commentaire parce qu'il juge qu'il faudrait qu'il y ait des représentants de tous les groupes dans les différents comités importants. Dans cette optique, il dit accueillir d'un bon œil le fait qu'il y ait des étudiants et des chargés de cours qui se joignent au comité de nomination. Il estime qu'il faudrait qu'il y ait deux postes, cependant un seul poste est à pourvoir dans le cas présent.

Le président des délibérations intervient pour souligner que ce point de l'ordre du jour permet la présentation des candidats mais ne permet pas de débat sur les candidatures. M. Portugais s'objecte affirmant qu'il y a déjà des professeurs à ce comité. Il ajoute que d'autres groupes veulent y être représentés et que cela fera partie de la réflexion sur la représentativité.

Au terme de deux tours de scrutin, l'Assemblée élit M. Mychel Pineault à la majorité absolue des voix, avec 40 votes en sa faveur sur 63 voix exprimées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme M. Mychel Pineault (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2016.

AU-543-8

ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
A-21/543⁶/894

AU-543-8

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est invitée, en raison d'une démission, à désigner un membre au Conseil de l'Université, selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature, ainsi qu'il appert de la liste transmise par le recteur aux membres de l'Assemblée :

Madame Christina Cameron
Professeure titulaire
École d'architecture
Faculté de l'aménagement

Madame France Houle
Professeure titulaire
Faculté de droit

Monsieur Antonio Nanci
Professeur titulaire
Département de stomatologie
Faculté de médecine dentaire

Monsieur Luc Valiquette
Professeur titulaire et directeur
Département de chirurgie
Faculté de médecine

M. Dumont demande si l'on peut inviter les quatre personnes proposées à exposer les raisons pour lesquelles elles souhaitent être membres du Conseil et quels dossiers elles comptent y défendre.

Le président des délibérations constate qu'aucun candidat ne manifeste le souhait de se présenter.

M. Dumont suggère qu'à l'avenir il soit demandé aux candidats de présenter, sur une page, leur intérêt à siéger au Conseil ainsi qu'un court CV. Il est d'avis qu'il y a des dossiers très importants, par exemple le développement durable, le patrimoine et la gouvernance, sur lesquels l'Université a des positions plus ou moins bien affirmées ou dans lesquels peu d'avancées ont été faites.

Le président des délibérations observe qu'il s'agit là de commentaires éditoriaux sur le Conseil. Il lui rappelle que le seul point qui est admis est de demander aux gens de se présenter.

M. Portugais exprime une objection sur la procédure. Il fait valoir qu'il aurait fallu que ce droit soit connu à l'avance et accessible à toutes les personnes candidates. Le président des délibérations convient qu'il serait effectivement idéal que toutes les candidatures puissent être présentées mais que cela n'est pas possible puisque plusieurs personnes mises en candidatures sont absentes.

Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Christina Cameron à la majorité absolue des voix, avec 46 votes en sa faveur sur 60 voix exprimées.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme Mme Christina Cameron (professeure titulaire à l'École d'architecture à la Faculté de l'aménagement) à titre de membre du Conseil de l'Université, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2016.

AU-543-9

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS
A-21/543^o/895, A-21/543^o/896

AU-543-9

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/543^o/895.

À une question de M. Dumont concernant les candidatures des professeurs et des chargés de cours, Mme Boisvert confirme que toutes les personnes ont accepté leur mise en candidatures.

AU-543-9.1

Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04
des statuts portant sur la composition du
Comité de discipline : nomination des membres

AU-543-9.1

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,

sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline M. Simon Carrier (secrétaire général adjoint au Secrétariat général) et M. Elvio Bueno (directeur général adjoint à la Direction des ressources humaines et directeur au Bureau du personnel enseignant) comme membres de la direction;

l'Assemblée universitaire nomme au Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline Mme Martine Valois (professeure adjointe à la Faculté de droit) et M. Christian Nadeau (professeur agrégé au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) comme membres professeurs;

l'Assemblée universitaire nomme au Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline Mme Ekaterina Piskunova (chargée de cours au programme facultaire études supérieures de la Faculté des arts et des sciences) et M. Jean-Guy Sylvestre (chargé de cours au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation) comme membres chargés de cours;

l'Assemblée universitaire nomme au Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline Mme Nadège Alonso (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente) et M. Mychel Pineault (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres étudiants.

Constatant qu'il est 16 heures, le président des délibérations invite les membres à aborder le point 12 sur le transfert d'autorité sur la composition au Comité de discipline, tel que prévu à l'ordre du jour.

AU-543-12

TRANSFERT D'AUTORITÉ SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DISCIPLINE

AU-543-12

M. Dumont fait part de l'inquiétude que lui a procurée la correspondance reçue du Conseil, qui somme l'Assemblée de lui donner son avis d'ici le 20 novembre, à propos de sa demande de modification des règlements et statuts, notamment de l'article 17.04, concernant la responsabilité de nommer les membres du Comité de discipline. Il rappelle avoir indiqué lors de la séance précédente qu'à son avis cette modification ne touche pas que les statuts et règlements, mais touche un article de la charte de l'Université. Il rappelle qu'il revient à l'Assemblée d'établir la discipline concernant le corps professoral et les étudiants. Il se dit inquiet devant la façon de procéder du Conseil, considérant qu'à la séance du mois de septembre l'Assemblée avait décidé de former un comité *ad hoc* pour réfléchir à la proposition du Conseil. Considérant qu'il y a des représentants de l'Assemblée qui siègent au Conseil, il se dit étonné de voir atterrir cette lettre, une forme de mise en demeure dit-il, à l'effet que l'Assemblée donne réponse rapidement, d'ici le 20 novembre, à la demande du Conseil. Sans quoi, poursuit-il, le Conseil va procéder au transfert de la responsabilité de la composition du Comité de discipline au Comité exécutif, qui pourra y nommer des membres de la direction ou des membres de direction facultaire. Il lui paraît aberrant que les personnes qui seront responsables de déposer des dossiers au Comité de discipline aient la possibilité de nommer des personnes qui pourraient être leurs collègues de travail officiers facultaires, pour juger les dossiers. Il indique vouloir faire trois propositions concernant ce dossier. Premièrement qu'on ait une opinion juridique sur la justesse ou la validité de ce que le Conseil s'attribue comme prérogatives. Il dit voir d'un bon œil que l'Assemblée demande à notre collègue Pierre Trudel de fournir une opinion sur les prérogatives de l'Assemblée universitaire et sur celles du Conseil, à l'effet notamment de savoir si ce changement quant aux prérogatives de l'Assemblée en matière de la discipline du corps professoral et des étudiants touche la Charte, si oui dit-il, le dossier est fermé. La proposition est secondée par M. Jean Portugais.

Le président des délibérations signale qu'il faut prendre les propositions une à la fois. Avant de procéder au vote, M. Dumont indique qu'il souhaite d'abord annoncer ses deux autres propositions.

Sa deuxième proposition, qui s'avère être en fait un commentaire, concerne le rôle des représentants de l'Assemblée qui siègent au Conseil. Il aimerait savoir comment le Conseil a pu en venir à la décision d'obliger l'Assemblée à donner réponse d'ici le 20 novembre, en sachant qu'un comité a été créé

et qu'un processus est en cours au sein de l'Assemblée. Il désire savoir ce qui s'est passé au Conseil et demande aux représentants de l'Assemblée au Conseil d'informer l'Assemblée de la position qu'ils ont prise à ce sujet. Vu l'importance de la situation, il prévient qu'il n'apprécierait pas qu'on invoque le principe de confidentialité à cet égard. En troisième lieu, M. Dumont interpelle les membres du Comité de l'ordre du jour (COJ). À son avis, le COJ, en recevant la proposition du Conseil, aurait dû réagir en renvoyant la question au Conseil dans un geste de défense des prérogatives de l'AU. Il évoque la possibilité qu'une séance extraordinaire de l'Assemblée puisse être proposée.

Sur cette dernière question, le secrétaire général explique que le COJ n'a pas été saisi de cette correspondance puisqu'il a tenu sa réunion avant celle du Conseil sur ce sujet. Il précise par ailleurs que le COJ a pour fonction d'établir l'ordre du jour et non de s'interposer entre le Conseil et l'Assemblée. Puis revenant sur l'avis juridique, il précise qu'avant de procéder le Conseil de l'Université et le Comité exécutif ont demandé un avis juridique sur la faisabilité et la légalité de la démarche. Cet avis confirme que la proposition de modification demandée est tout à fait conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte en cette matière. Cet avis étant confidentiel, le secrétaire général indique qu'il pourrait demander au Comité exécutif s'il accepte qu'il soit déposé à l'Assemblée.

Afin de ne pas retarder le processus, le président des délibérations suggère de transmettre cet avis, le cas échéant, aux membres du comité qui a été formé plutôt qu'à l'Assemblée. Le président des délibérations invite ensuite les membres à intervenir sur la proposition d'obtenir un avis juridique sur les prérogatives de l'AU et du Conseil sur la composition du Comité de discipline.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, observe que la charte et les statuts en matière de discipline prévoient un régime complexe. Elle rappelle que les prérogatives de l'Assemblée en matière de discipline sont d'adopter un règlement disciplinaire. L'Assemblée, précise-t-elle, n'a que deux pouvoirs réglementaires, un qui est d'adopter un règlement disciplinaire, et l'autre qui est d'adopter son propre règlement de régie interne. Elle souligne que le règlement disciplinaire est appliqué, selon les statuts, par le Comité de discipline. Il s'agit donc de prérogatives différentes. Et enfin, pour couronner le tout, la charte prévoit que le recteur veille à la discipline.

M. Samir Saul intervient pour dire que la correspondance du Conseil, en forme d'ultimatum, l'a vraiment indisposé. Comme élu et membre de l'Assemblée, il dit mal réagir à ce genre de pression et de coercition. Il rappelle que lors de la séance précédente, l'Assemblée a créé un comité pour étudier cette question et faire rapport à l'Assemblée, qui prendra une décision à ce sujet. Il se questionne sur l'empressement du Conseil à forcer l'Assemblée à prendre une décision et à céder à ces instances. Il déclare qu'il faut appeler le Conseil à avoir un peu de pondération et à laisser l'Assemblée universitaire faire son travail, l'Assemblée lui répondra à en temps et lieu dit-il. Il trouve inopportune et très inconvenante l'approche du Conseil qui consiste à imposer des conditions à l'Assemblée et à la menacer d'agir indépendamment d'elle. Il espère que l'Assemblée va elle aussi répondre à ce genre de texte poliment, mais fermement de manière à ce que les prérogatives de l'Assemblée soient respectées par toutes les instances de l'Université, y compris le Conseil.

En complément au commentaire de Mme Boisvert au sujet des pouvoirs de l'Assemblée, M. Portugais cite l'article 20 c) de la charte selon lequel l'Assemblée universitaire a, entre autres, le pouvoir de faire les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application. Il précise que c'est dans cet esprit qu'il avait proposé lors de la dernière séance, de former un comité ad hoc concernant la proposition du Conseil. À propos de la correspondance transmise par le Conseil, il dit recevoir de façon assez violente la proposition du Conseil de procéder manu militari à une décision dans un mois. Dans l'éventualité où il serait possible de rencontrer ce délai, le principe dit-il, est que l'Assemblée ne doit pas être soumise à une pression indue pour procéder à ses délibérations et prendre ses décisions de façon éclairée. Puisque l'Assemblée a le pouvoir de déterminer des orientations et d'y réfléchir et de voir non seulement aux règlements, mais à leur application, il est requis de prendre un peu de temps, sans que cela soit nécessairement beaucoup plus long, ajoute-t-il. Dans la mesure où l'Assemblée s'est dotée d'un comité pour examiner la question, il estime que la proposition d'obtenir un avis juridique est une bonne idée. Il précise toutefois que cet avis doit être rédigé pour l'Assemblée, donc être différent de celui obtenu par le Conseil pour sa propre gouvernance. La seule façon de nous éclairer sur l'interprétation que l'on fait de la charte c'est d'obtenir un avis juridique indépendant pour le compte de l'Assemblée conclut-il. Il réitère qu'il appuie la proposition d'obtenir un avis juridique indépendant et il encourage les membres de l'Assemblée à faire de même.

En réponse à la question du président des délibérations, qui lui demande s'il en fait un amendement à la proposition, M. Portugais acquiesce. La proposition s'énonce comme suit : obtenir un avis juridique indépendant et produit pour l'Assemblée sur les prérogatives de l'Assemblée universitaire et du Conseil, sur la composition du Comité de discipline. La proposition est appuyée.

Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, pose une question de précision. La proposition initiale étant accompagnée d'un nom, il demande si cette personne est considérée comme pouvant fournir un avis indépendant.

Le président des délibérations signale que ce nom n'est pas dans la proposition. M. Lalande indique qu'il avait été cité et il demande à M. Dumont de préciser.

M. Dumont rappelle que Pierre Trudel a déjà siégé à l'Assemblée universitaire et que c'est une personne qui fait preuve d'indépendance d'esprit. En outre, il a déjà donné des opinions concernant les prérogatives de l'Assemblée universitaire. À son avis, il pourrait enrichir la réflexion.

M. Lalande indique qu'on pourrait débattre de la notion d'indépendance, précisant que pour lui l'indépendance signifie externe.

Mme Boisvert intervient pour dire qu'elle ne met pas en doute ni l'indépendance d'esprit, ni la compétence de son collègue Pierre Trudel, mais elle souligne que M. Trudel n'est pas un spécialiste en matière disciplinaire. Elle recommande à l'Assemblée, si elle souhaite avoir une opinion indépendante de celle obtenue par le Conseil, d'aller à l'externe et de demander cette opinion à un spécialiste de la question qui n'a pas été, ni de près ni de loin, mêlé à aucune instance de l'Université.

Le vote n'étant pas demandé, cet amendement est incorporé à la proposition principale qui est à l'effet d'obtenir un avis juridique indépendant produit pour l'Assemblée universitaire, quant aux prérogatives de l'Assemblée et du Conseil sur la composition du Comité de discipline.

M. Portugais revient sur le commentaire de M. Lalande à propos de la notion d'indépendance, pour préciser que dans son esprit, l'indépendance se situe dans le rapport au Conseil. Il faut prendre un avis juridique qui est sans relation aucune avec celui obtenu par le Conseil.

M. Lalande fait alors une proposition d'amendement à l'effet qu'on ajoute indépendant et externe à la proposition.

La proposition étant secondée, le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement est adoptée.

À une question de M. Portugais qui demande que l'on précise externe à quoi, M. Lalande précise externe à l'institution.

Sans vouloir présumer de l'issue des consultations juridiques et de la discussion en cours, le recteur souhaite faire un rappel des motifs qui sont à la source de ce débat. Il évoque le rapport de l'ombudsman et celui du BIMH qui ont soulevé un problème d'iniquité dans le traitement des plaintes. La situation étant que tous les employés sont traités de la même façon, sauf les professeurs, les chargés de cours et les étudiants. L'équité étant une valeur importante pour lui, il déclare avoir un malaise à ce qu'on traite de façon différente les diverses catégories de personnels de l'Université. Ceci dit, il est conscient qu'il y a un débat de prérogatives, mais la question de l'équité est un véritable problème.

M. Dumont suggère de confier au CNAU la recherche d'une ressource externe et indépendante qui pourrait produire un avis juridique.

Le secrétaire général suggère plutôt de confier ce mandat au comité qui vient d'être formé et qui va se pencher spécifiquement sur cette question plutôt qu'au comité de nomination.

Mme Boisvert désire ajouter au commentaire du recteur. Elle rappelle que le Conseil a rencontré son obligation de consulter l'Assemblée au mois d'avril dernier. Le Conseil a été obligé de revenir

vers l'Assemblée au mois de septembre parce que celle-ci avait déposé *sine die* sur le bureau la demande du Conseil. Elle se dit prête à répondre à la question posée par le Conseil sans créer un comité ni demander un autre avis juridique, elle déclare qu'elle votera contre la proposition.

M. Portugais demande le vote secret, la proposition de vote secret étant appuyée et adoptée à la majorité, l'Assemblée procède au vote secret sur la proposition principale. La proposition est adoptée à la majorité.

Le président des délibérations revient à l'intervention de M. Dumont qui avait proposé la tenue d'une séance extraordinaire de l'Assemblée.

M. Dumont indique qu'il aimerait auparavant entendre les représentants de l'Assemblée qui siègent au Conseil pour connaître l'état des discussions qui s'y sont tenues et comprendre les raisons qui motivent le dépôt de cette lettre qui déplore-t-il, atterrit à l'Assemblée et l'oblige à procéder rapidement et à donner une décision d'ici le 16 novembre.

Le recteur revient sur le commentaire de M. Dumont selon lequel la direction est membre du Conseil. Il précise que cela est faux, il n'y a qu'un membre de la direction qui est membre du Conseil et c'est le recteur. Les autres membres de la direction participent, mais ne sont pas membres et donc ne votent pas. Il précise en outre que le recteur fait le lien entre le Conseil et les instances, mais n'est pas le représentant de l'Assemblée au Conseil. L'Assemblée compte deux membres qui sont nommés par l'Assemblée pour siéger au Conseil, il s'agit de Mme Gardye et de Mme Cabana.

M. Saul fait remarquer que la décision de créer un comité et de demander un avis juridique ne répond pas au défi lancé par le Conseil, à savoir que le Conseil veut une réponse pour le 16 novembre, sinon il décidera de lui-même ce qu'il doit faire. Comme cela implique que l'avis juridique doit être rendu avant cette date, il soulève la question de savoir si l'Assemblée est d'accord avec ce genre de fonctionnement, sous le coup de la pression, et avec le calendrier imposé. Il aimerait que l'Assemblée en discute avant de clore ce point.

Le président des délibérations fait une mise au point sur le calendrier qui s'impose à l'Assemblée compte tenu de la demande du Conseil, à savoir que le comité *ad hoc* devra recevoir un avis juridique assez rapidement, en vue de la prochaine assemblée universitaire qui est le 12 novembre, afin de faire un rapport au Conseil pour le 16 novembre. Cela étant dit, il revient à l'Assemblée de voir ce qu'elle souhaite faire.

Dans la foulée des deux interventions précédentes, afin de se prémunir contre tout dérapage, M. Portugais fait la proposition qu'une lettre soit acheminée à chacun des membres du Conseil, en copie conforme à tous les membres de l'Assemblée universitaire, pour les informer des décisions prises aujourd'hui concernant le comité formé et la demande d'avis juridique, et demandant une prorogation de délai raisonnable. Puisque le recteur fait le lien entre l'Assemblée et le Conseil, M. Portugais lui demande de faire ce transfert d'information auprès du Conseil au nom de l'Assemblée. Est-ce qu'une fois informé des décisions que nous avons prises le Conseil maintient cet agenda, à lui de répondre conclut-il.

Le recteur accepte d'emblée la proposition, ceci étant dans ses fonctions. Il demande au secrétaire général de préparer une lettre dès demain, qui sera transmise à tous les membres du Conseil pour les informer des décisions prises par l'Assemblée. Il va également informer le Conseil qu'il est souhaité par l'Assemblée qu'il puisse y avoir, le cas échéant, un délai et enfin, qu'il est souhaité que lors de la prochaine Assemblée, le 12 novembre, il puisse faire rapport de ces deux questions.

Mme Boisvert se dit d'accord avec ce qui est proposé, mais suggère à l'Assemblée de préciser le délai dont elle a besoin. Évoquant les délais occasionnés depuis la demande faite par le Conseil en avril dernier et le contexte sous-jacent à cette demande, soit le rapport de l'ombudsman et celui du BIMH, elle suggère que l'Assemblée précise au Conseil ce qu'elle entend par délai raisonnable, ceci afin de ne pas mettre le Conseil dans une situation où il donnerait un délai qui pourrait par la suite mener à une discussion de l'Assemblée sur le caractère raisonnable du délai donné. Elle suggère donc de modifier la proposition de M. Portugais pour demander un délai jusqu'à la séance du mois de décembre.

Allant dans le même sens que Mme Boisvert, le recteur ajoute que la séance du 3 décembre, étant une séance intensive, serait une bonne occasion de faire un débat de fonds sur cette question. Cela donnera près de cinquante jours, ce qu'il estime être un temps convenable pour permettre de diminuer la pression tout en démontrant une bonne volonté de l'Assemblée de disposer de la question dans un délai raisonnable. À son avis, des avis juridiques peuvent s'obtenir rapidement si le comité se met rapidement à l'action. Le Conseil ayant lieu dans la semaine suivant la séance intensive, cela pourrait se faire dans cet ordre. Il appuie donc la suggestion faite par Mme Boisvert.

M. Portugais intervient pour dire que l'ajout de deux à trois semaines lui paraît très court, il aurait préféré qu'on se donne plutôt deux ou trois mois. À son avis, la question qui sera abordée avec l'avis juridique n'est pas simple et requiert du temps. Les deux semaines entre l'Assemblée intensive et la précédente donnent peu de temps pour procéder. Il pense qu'un délai jusqu'au mois de janvier serait mieux.

Le recteur rappelle qu'il y aura eu neuf mois entre le dépôt de la demande du Conseil et la réponse en décembre. Connaissant les sensibilités des deux côtés, il pense bien conseiller l'Assemblée de proposer le 3 décembre. Il estime que c'est optimal, ça donne du temps à l'Assemblée et ça envoie au Conseil le message de ne pas trop pousser. Enfin, il dit douter que d'étirer l'élastique davantage permettra de diminuer la pression.

M. Gilles Lavigne demande le vote immédiat sur la proposition.

Le président des délibérations intervient pour clarifier le but du délai demandé dans la proposition. Le 3 décembre est la date où l'Assemblée doit se prononcer sur la question, et non pas la date pour transmettre l'avis au Conseil.

Le recteur répond qu'advenant que l'Assemblée soit prise de court, il s'engage à être le messenger. L'important, dit-il, c'est qu'au terme de sa séance du 3 décembre l'Assemblée ait une orientation.

La demande de vote immédiat étant appuyée, l'Assemblée procède au vote et se prononce à la majorité requise de deux tiers des voix en faveur de la proposition de vote immédiat.

L'Assemblée procède ensuite au vote sur la proposition d'amendement qui est de demander au Conseil un délai jusqu'au 3 décembre pour que l'Assemblée se prononce sur la modification qu'il lui a soumise. La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Vu l'heure tardive et les questions restées sans réponse, M. Portugais demande au COJ de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée. Il aimerait qu'on donne suite aux demandes faites précédemment par M. Dumont concernant un rapport sur les rôles des représentants de l'Assemblée au Conseil, la tenue d'une séance extraordinaire, et le rôle du COJ dans cette affaire, laquelle inclut à la fois la mise à l'ordre du jour pour la séance du 16 avril et pour celle du mois de septembre.

À une question de clarification du président des délibérations, M. Portugais confirme qu'il ne demande pas la tenue d'une séance extraordinaire, mais que le COJ fasse le suivi sur ces points en les inscrivant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le président des délibérations confirme avoir pris note de la demande.

En ce qui concerne la question de l'inscription du point à l'ordre du jour, le recteur rappelle que le secrétaire général a donné les précisions à ce sujet, la demande est parvenue sous forme de correspondance.

M. Portugais indique qu'il faisait référence aux deux séances auxquelles ce point a déjà été mis à l'ordre du jour, soit en avril et en septembre dernier.

M. Dumont demande au COJ de réfléchir à l'option de mettre ce point à heure fixe, soit à 16 h lors de la prochaine séance. Le président des délibérations confirme avoir pris note de la demande.

M. Michel Carrier mentionne que si le vote a été pris concernant l'amendement portant sur le délai demandé au Conseil, il n'a pas été pris sur la proposition principale qui demandait aussi

qu'une lettre soit transmise aux membres du Conseil pour les informer des décisions prises en Assemblée concernant le comité formé par l'assemblée et la demande d'avis juridique. Le président des délibérations indique qu'il n'avait pas cru bon de faire un vote sur ces éléments de la proposition parce que le recteur était d'accord pour faire ce travail de communication auprès des membres du Conseil et qu'aucun membre de l'Assemblée ne s'y était objecté.

Constatant l'absence d'autres interventions sur ce sujet, le président des délibérations invite l'Assemblée à revenir à l'ordre du jour, au point 9.2.

AU-543-9.2

Comité de l'ordre du jour : nomination d'un membre

AU-543-9.2

Le président des délibérations cède la parole à la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, qui reprend la présentation des recommandations du Comité de nomination relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/543^e/896.

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,

sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour Mme Mireille Mercier-Roy (étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-543-9.3

Comité de la recherche : nomination d'un membre professeur

AU-543-9.3

L'Assemblée étant saisie de la recommandation du Comité de nomination en faveur de M. François Schiettekatte, professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des sciences de l'éducation, M. Gérard Boismenu, doyen de la Faculté des arts et des sciences, suggère la candidature de Mme Cynthia Milton, professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences. Il précise n'avoir rien contre la candidature de M. François Schiettekatte, mais considère que la candidature de Mme Milton, qui est du domaine des sciences humaines, contribuerait à un meilleur équilibre au sein du comité. Mme Milton a accepté sa mise en candidature. La proposition étant appuyée, l'Assemblée procède au scrutin

Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit Mme Cynthia Milton à la majorité absolue des voix, avec 40 votes en sa faveur sur 51 voix exprimées.

sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche Mme Cynthia Milton (professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2015.

- AU-543-9.4 Comité de la planification : nomination d'un membre AU-543-9.4
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la planification M. Mychel Pineault (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.
- AU-543-9.5 Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants : nomination d'un membre étudiant AU-543-9.5
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme au Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants M. Robert Martin comme membre étudiant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.
- AU-543-10 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/543^e/897 AU-543-10
- sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,
- l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Robert Martin membre de la Commission des études, pour un deuxième mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2016.
- AU-543-11 MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LA PROBITÉ INTELLECTUELLE EN RECHERCHE
A-21/543^e/898, A-21/543^e/899, A-21/543^e/900 AU-543-11
- La clôture de la séance est demandée par M. Jean Portugais, en raison de l'heure tardive et du temps insuffisant pour traiter de ce point complexe. Cette proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. Le point est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- M. De Paoli indique que le COJ verra à mettre ce point à heure fixe pour s'assurer d'avoir une discussion à ce sujet lors de la prochaine séance.
- Le président des délibérations avise que cette demande a été faite au COJ et qu'elle a été bien reçue.
- AU-543-13 PROCHAINE SÉANCE AU-543-13
- La prochaine séance aura lieu le lundi 12 novembre 2012, à 14 h.

AU-543-14

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-543-14

La séance est levée à 17 h.

Adopté tel que modifié le 12 novembre 2012 – Délibération AU-544-2.2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot